

N°DEL.2022/03/10EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

L'an deux mille vingt-deux, le quinze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 10 mars 2022

OBJET : Versement d'une subvention d'équilibre du budget principal vers le budget annexe « Immeuble 15 Place de la République » 2022

M. Christophe MIQUEU , Maire	Présent	
Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER , 1 ^{ère} Adjointe	Présente	
M. Laurent NOËL , 2 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Anne-George SENAMAUD , 3 ^{ème} Adjointe	Excusée	Pouvoir donné à Mme MACHADO
M. Olivier JONET , 4 ^{ème} Adjoint	Présent	
Mme Véronique DUPORGE , 5 ^{ème} Adjointe	Excusée	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Christian BONNEAU	Excusé	Pouvoir donné à Mme LABONNE
M. Thomas CHAZAI	Excusé	Pouvoir donné à M.NOEL
M. Christian LAVERGNE	Présent	
M. Dominique ROBERT	Présent	
Mme Corinne SPIGARIOL-BACQUEY	Présente	
Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET	Excusé	Pouvoir donné à M. JONET
Mme Gwenaëlle MACHADO	Présente	
M. Edouard HESPEL	Présent	
Mme Sandra LABONNE	Présente	
M. Philippe DESNANOT	Présent	
Mme Sylvie PANCHOUT	Présente	
Mme Véronique DUBOURG-BOUNADER	Présente	
M. Stéphane NICOLAS	Présent	

A la suite de l'adoption du budget principal 2022, le Maire indique qu'il convient de formaliser, par une délibération spécifique, le versement d'une subvention d'équilibre 2021 du budget principal de la Commune vers le budget annexe de la « Immeuble 15 Place de la République ».

En l'absence de recettes pour l'année 2022 et afin de permettre le paiement des premières factures liées à la maîtrise d'œuvre et aux travaux de réhabilitation du bâtiment, il est nécessaire que le budget principal apporte une subvention d'équilibre à ce budget annexe nouvellement créé à hauteur de 46 000 €.

Le versement de cette subvention d'équilibre pourra faire l'objet d'attributions échelonnées au cours d'exercice, dans la limite du montant fixé précédemment.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés,

DECIDE

- **D'AUTORISER** le versement d'une subvention d'équilibre du budget communal 2022 au profit du budget annexe « Immeuble 15 Place de la République » pour un montant maximal de 46 000 € ;
- **D'APPROUVER** les modalités de versement de la subvention d'équilibre 2022 ;
- **DE PRECISER** que ce montant pourra être réajusté à la baisse au vu des chiffres constatés en fin d'exercice.

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes : pour	19
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,
Le Maire,



Christophe MIQUEU